Présents : JOLLAND Marie-Chantal, GARNIER Christian, PHILIBERT dit JAIME Michel, LONGIS Maryline, MILLIAT Véronique, GRENIER Roland, VILLARD Bernadette, KUHNE Pablo, MARIN Béatrice, GARCIA Brigitte, LANOY Julien, VEYRAND Pierre, DUC MAUGE Pascal, DIDIER Véronique, GIRAUD Pascale

Excusés : CHERON Elodie pouvoir donné à MILLIAT Véronique, PUECH Julie pouvoir

donné à LONGIS Maryline, Absents : JUNIQUE Mathieu,

Secrétaire de séance : VILLARD Bernadette

## 1/ Signature du registre des délibérations de la séance du 8 novembre 2021

# 2/ Etudes du schéma directeur et guides des façades – demande de subvention DETR (Dotations Equipement Territoire Rural)

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que ces 2 études sont actuellement en cours sur la commune, et propose de demander une seule subvention à la Préfecture avant le 31/12/2021, qui permettra d'apporter une aide sur la partie ingénierie à hauteur de 30% si des travaux sont envisagés par la suite. A ce jour le coût global est estimé à 130 000 € Accepté à l'unanimité

Mr LANOY Julien, conseiller référent sur ces études fait un point :

- <u>Schéma directeur de l'aménagement du village</u>: plusieurs réunions avec les partenaires se sont tenues pour la préparation du cahier des charges afin de prévoir un appel à candidature en début d'année prochaine. Le CAUE s'occupe de préparer ce cahier des charges
- <u>Guide des façades</u>: Une prochaine réunion en janvier aura lieu pour rencontrer les différents partenaires dans le but d'obtenir un guide sur les bonnes pratiques et les recommandations à destination des particuliers pour les travaux de réfection de leurs façades.

#### 3/ Demande de subvention pour les travaux de l'école

Mme MILLIAT Véronique, adjointe au scolaire rappelle que dans le cadre du plan école 2022 le Département subventionne à hauteur de 60% des travaux réalisés. Ainsi pour 2022, il y a lieu de prévoir de nouveau travaux à l'école maternelle des Tilleuls avec le changement de tous les sanitaires et la création d'une douche pour les enfants que ne sont pas encore propres. Les devis étant actuellement en cours de préparation, Mme MILLIAT demande de se prononcer sur le principe de prendre une délibération pour la demande de subvention. Accepté à l'unanimité

# 4/ Modification de la copropriété des bâtiments communaux et des parcelles attenantes de Dionay

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise POLYGONE a été missionnée pour modifier la division établit précédemment concernant le bâtiment communal de l'ancienne mairie de DIONAY, les logements communaux au-dessus et la parcelle située juste en dessous. En effet, lors de la création des logements au-dessus de la Mairie, l'ensemble du bâtiment communal ainsi que le parking avec la fontaine (appelé le reste) et le terrain adjacent ont été enregistrés en tant que Copropriété, ce qui empêche la vente de ce terrain comme prévu.

Il y a lieu pour pouvoir vendre à l'acquéreur, de créer de nouveaux lots pour le terrain, et de les sortir de cette Copropriété. Par la suite, le but étant également de créer un nouveau lot pour le « reste » (parking, fontaine) afin de le sortir du lot Mairie et ainsi de la Copropriété.

Il est proposé aujourd'hui de prendre une délibération pour détacher les parcelles du terrain à vendre de la Copropriété.

Acceptée à l'unanimité des votants, avec une abstention

### 5/ Renouvellement du prêt du local de Dionay

Mme le Maire rappelle qu'une convention de prêt de local a précédemment été établie pour la mise à disposition de l'ancien bureau du maire à Dionay à un nouvel habitant pour un montant mensuel de 130 €. Cette dernière prenant fin le 31/12/2021, il y à lieu de valider le renouvellement de cette convention pour l'année 2022.

Accepté à l'unanimité

## 6/ Etude géotechnique pour les travaux de la maison Renevier

Mme le Maire rappelle que la société KAENA a été retenue en avril dernier afin d'évaluer les sous-sols de la maison Renevier. Cependant, en complément de l'étude réalisée, une étude de deux reconnaissances de fondations complémentaires, à la demande de SORATEC, est nécessaire. Mme le Maire propose de mandater la société KAENA qui est intervenue lors de la première étude pour un montant de 2 100€ HT soit 2 520€ TTC.

Accepté à l'unanimité

## 7/ Budget d'investissement 2022

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant mi-avril 2022.

Accepté à l'unanimité

#### 8 / Amortissement sur 5 ans des travaux de la mise en sécurité de la falaise

Mme le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une délibération pour l'amortissement de la subvention d'équipement versée lors des travaux de consolidation de la falaise côté Nord, pour lesquels la commune a participé à hauteur de 11 972.50 €.

Accepté à l'unanimité

### 9/ Prêt des chalets

Mme LONGIS Maryline, adjointe informe le conseil municipal que les agents techniques ont restauré les chalets et propose de les louer pour les manifestations au sein du village ou pour tout autre personne extérieure. Au vu de la discussion qui s'est engagée sur les modalités de cette location et afin de pouvoir faire une proposition au mieux adaptée, Mme LONGIS propose de valider le principe.

Accepté à l'unanimité

## 10/ Modalité de recrutement des agents recenseurs pour 2022

Mme le Maire informe le conseil municipal que 4 agents recenseurs ont été recrutés pour le recensement de la population qui doit avoir lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Elle propose de fixer leur rémunération comme suit :

- 1.90 € par formulaire "bulletin individuel "rempli
- 1.22 € par formulaire " feuille logement " rempli
- Les séances de formation sont rémunérées 20 €, la séance, sous réserve que les agents recenseurs aient commencé la collecte sur le terrain.
- La tournée de reconnaissance sera rémunérée 40 € par agent recenseur,
- le remboursement des frais de déplacement au tarif en vigueur et suivant la puissance de leur véhicule.

Accepté à l'unanimité

### 11/ Mise en place d'une prime exceptionnelle de déneigement pour un agent communal

Mme le Maire propose au conseil municipal de verser à notre agent communal en charge du déneigement sur la commune, une prime exceptionnelle de vigilance à hauteur de 1 000 €. Celle-ci sera versée, pour la saison hivernale, au mois de mars 2022.

Accepté à l'unanimité

## 12/ Renouvellement d'un contrat aidé avec Pôle Emploi pour 30h00

Mme le Maire rappelle que depuis le 01/04/2021 nous avons créé un poste d'agent technique en contrat aidé dans le cadre du dispositif du parcours emploi de Pôle emploi pour une durée de 9 mois, qui peut être renouvelé pour la même durée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle propose de donner l'accord dans les conditions suivantes

- Contenu du/des poste(s) : Agent technique polyvalent
- Durée du contrat : 9 mois du 01/01/2022 au 30/09/2022
- Prise en charge 80% par pôle emploi sur 30h

Accepté à l'unanimité

#### 13/ Décision modificative n°2

Il est nécessaire d'autoriser une décision modificative pour le budget Gîte Auberge d'un montant de 100 €

Accepté à l'unanimité

#### 14/Décision modificative n°3

Il est nécessaire d'autoriser une décision modificative pour le budget communal d'un montant de 12 000 € pour des travaux de voirie

Accepté à l'unanimité

#### 15/ Divers

- **Point projet Eolien :** Mme le Maire informe le conseil municipal que l'appel à l'encontre du projet éolien a été débouté.
- ♣ Point voirie: Mr GARNIER Christian, maire délégué informe le conseil que suite à la demande de subvention faite en 2018 pour les travaux sur la VC 44, restauration du chemin de l'enclos, il va falloir commencer les travaux afin de pouvoir toucher le versement. Or, il alerte sur le fait que l'ASA a un gros projet également de travaux qui impactera ce chemin et qui est, à ce jour, reporté dans le temps. Il propose de se positionner sur la possibilité d'annuler ces travaux tant que l'ASA n'aura pas fait les siens. Il propose d'annuler les demandes de subventions auprès des financeurs et de reporter ces travaux à plus tard ce qui permettra également une réflexion plus approfondie du projet.

Accepté à l'unanimité

- ♣ Point CCAS: Mme MILLIAT Véronique Vice-présidente du CCAS informe que les colis de noël préparés avec des produits achetés auprès de nos commerçants sont en cours de distribution. Les personnes concernées sont très contentes et remercient la commune.
- → **Point communication :** Mme DIDIER Véronique conseillère, informe que les exemplaires de la Voix du Tram sont imprimés et qu'ils sont disponibles pour la distribution avant noël.
- ♣ Point plan de sauvegarde communale : Mme VILLARD Bernadette, conseillère informe que la commission propose de s'étoffer en recherchant plusieurs personnes ressources ainsi que des référents par quartier. Actuellement la commission prépare le listing du matériel nécessaire pour le secours aux personnes, afin de le prévoir au budget.
- ♣ Point Noël des Lumières : Mme LONGIS Maryline fait savoir que l'association Rue Haute Production, est très satisfaite au vu des 10 000 entrées faites sur tout le weekend. Une belle réussite !

- **♣** Fermeture de la Mairie du lundi 27 décembre au vendredi 31 décembre 2021.
- **4** Au vu des conditions sanitaires, les vœux du maire prévus le 14/01/2022 sont annulés ainsi que la Mondée prévue le 15/01/2022

Prochain conseil municipal le lundi 17 janvier 2022 à 20 heures